

Arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent

DÉBUT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'OUVRAGE DE RÉTENTION DES EAUX USÉES LAVIGNE

La Ville de Montréal souhaite vous informer du début des travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne. Ce bassin soulagera le réseau d'égout lors d'épisode de fortes pluies, diminuera le nombre de surverses à la rivière des Prairies et jouera un rôle additionnel de protection contre les inondations dans certains secteurs.

La première phase du projet consiste à excaver et installer les conduites en tunnel, à excaver le bassin de rétention dans le parc Lefebvre, ainsi qu'à construire trois structures d'accès :

- **Structure de chute et d'accès Ranger** (rue Ranger entre le boulevard Gouin et la rue Mézy);
- **Structure de chute et d'accès du Golf** (au coin du chemin du golf et l'avenue Jean-Bourdon);
- **Structure d'accès Malborough** (rue Robichaud entre Beauzèle et Loiseau).

Au terme des travaux, près de 1,8 km de conduites relieront le bassin et les structures au réseau d'égout existant. La construction de la structure du bassin sera réalisée lors d'une deuxième phase.

Date du début des travaux : 23 octobre 2017 (mobilisation)

Date prévue de fin des travaux : Décembre 2018

Durée des travaux : 425 jours

LES PREMIÈRES PHASES DES TRAVAUX :

1. **Mobilisation** : L'entrepreneur a commencé l'installation des équipements ainsi qu'à clôturer les aires de travaux. Cette opération devrait prendre près de deux semaines.
2. **Début des travaux** : Puisque les infrastructures (bassin et conduites) seront installées à plus de 15 mètres de profondeur, la majeure partie des travaux réalisés en 2017 consistera à excaver le bassin et les puits pour les structures, incluant la déviation d'une conduite d'égout et d'aqueduc sur la rue Ranger.

Horaire de travail

Les équipes de travail seront sur place du lundi au vendredi de 7 h à 19 h. Au besoin, l'entrepreneur pourrait travailler certaines fins de semaine et/ou la nuit.

Dynamitage

L'entrepreneur distribuera aux résidences concernées des détecteurs de monoxyde de carbone. Veuillez lire attentivement les documents concernant leur utilisation. L'entrepreneur installera également des instruments pour le contrôle des vibrations et du bruit.

Eau potable / eaux usées

À moins d'une consigne contraire de l'entrepreneur ou de la Ville de Montréal, une coupure d'eau potable de courte durée est prévue sur la rue Ranger près du boulevard Gouin. Un avis sera distribué 48 h avant par l'entrepreneur aux résidences touchées. Les citoyens pourront disposer de leurs eaux usées normalement.

Accès aux immeubles

- L'accès piétonnier aux immeubles situés aux abords du chantier sera préservé.
- Les trottoirs seront accessibles, mais pourraient être entravés lors de certaines phases.

Transport en commun (Société de transport de Montréal)

Le transport en commun sera dévié, mais les horaires et les trajets pourraient être modifiés. Contactez le service STM-INFO (514 786-4636) ou consultez le site Internet stm.info.

Collectes

Les horaires des collectes des déchets et du recyclage ne seront pas perturbés pendant la durée des travaux. Il est important d'identifier les bacs afin de permettre leur retour devant la résidence ou le commerce.

INFO-TRAVAUX



Renseignements

Adresse courriel du projet : bassin-lavigne@ville.montreal.qc.ca



Ligne Info-travaux : 514 872-3777, entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi



www.ville.montreal.qc.ca/chantiers



www.twitter.com/Mtl_Circulation



Pour signaler des situations à tout autre moment, composez le 311 en mentionnant qu'il s'agit de travaux réalisés par la **Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau**.

Bruit et poussière: Possibilité de poussière et de bruits générés par le passage des camions dans la zone des travaux. Des panneaux anti-bruit seront installés dans les parcs et des opérations d'arrosage seront réalisées lorsque requises.

Stationnement

Des espaces de stationnement à proximité des zones des travaux ne pourraient plus être disponibles pour la durée des travaux.

La Ville de Montréal est consciente des inconvénients que ces travaux occasionneront et vous remercie de votre collaboration.

La construction de l'ouvrage de rétention Lavigne est réalisée dans le cadre du programme de subvention Chantier Canada-Québec.

